

SYNTHÈSE ANONYMISÉE DES TÉMOIGNAGES

Synthèse thématique consolidée des signalements de délocalisation et d'anomalies de post-production

Note d'anonymisation : Conformément aux exigences de confidentialité, ce document synthétise les témoignages reçus en excluant tout nom de personne, d'émission, de diffuseur ou de société de production. Des codes génériques (Quotidienne A, Hebdomadaire B, Production X, Structure Étrangère W, Pays M, etc.) sont appliqués de manière cohérente afin de mettre en lumière les recoupements factuels et structurels sans compromettre l'anonymat des contributeurs.

TABLE DES CORRESPONDANCES ANONYMES

Code générique	Description de l'entité / du programme
Quotidienne A	Émission quotidienne de flux (14 semaines de post-production par an, diffusée en France).
Hebdomadaire B	Émission de type concours hebdomadaire (la saison 2 est principalement impactée).
Production X	Société française chargée historiquement de la post-production des deux émissions.
Production Y	Structure de production co-responsable des choix d'externalisation.
Structure Étrangère W	Prestataire de post-production basé à l'étranger, détenu par des dirigeants de X et Y.
Pays M	Pays d'Afrique du Nord ciblé par le processus de délocalisation de la post-production.
Pays B	Pays européen d'accueil pour la délocalisation fiscale de fictions.

SYNTHÈSE SYNTHÉTIQUE DES FAITS SIGNALÉS

A. Délocalisation vers le Pays M et destructions d'emplois

Quotidienne A : Plusieurs monteurs et chefs d'édition rapportent une réduction de moitié du volume de post-production réalisé en France (7 semaines programmées sur les 14 validées). La moitié restante a été transférée en toute opacité vers la Structure Étrangère W dans le Pays M, provoquant une précarisation immédiate des équipes historiques qui comptaient sur ce programme pour renouveler leur statut d'intermittent.

Hebdomadaire B : Les témoignages concordent sur l'annulation brutale de plus de 4 mois de travail (représentant environ 160 piges de montage d'intermittents français) au printemps 2026. Cette suppression de bookings, souvent notifiée verbalement à la dernière minute, résulte d'une association entre Production Y et Production X pour délocaliser l'intégralité du montage de la saison 2 dans le Pays M.

Transfert de compétences : Il est signalé qu'un monteur français historique a été envoyé sur place dans le Pays M afin de former les équipes locales aux chartes de montage et d'assurer le transfert d'activité.

B. Dérives conventionnelles et travail de nuit

Requalification d'assistantat : Sur la Quotidienne A, les professionnels recrutés sous le statut d'« assistants monteurs de nuit » effectuent seuls, durant leur session, un véritable travail autonome de montage éditorial et de narration. Ce recours systématique à de l'assistantat déguisé permet de sous-payer un travail de montage effectif.

Réglementation du travail nocturne : Les témoignages dénoncent une tarification forfaitaire de nuit abusive (155 € bruts la pige) et soulèvent d'importantes interrogations sur la conformité légale des déclarations, des temps de repos compensateurs obligatoires et du suivi médical requis pour les travailleurs de nuit.

C. Optimisation fiscale et délocalisation vers le Pays B

Deux témoignages (un monteur son et un étalonneur) mettent en avant l'existence d'un autre type d'externalisation de la post-production (fictions et longs-métrages) vers le Pays B. Ce procédé, imposé par les sociétés de production en dépit des souhaits des équipes artistiques, est exclusivement motivé par des gains d'optimisation fiscale liés à des crédits d'impôt ou des dispositifs de Tax Shelter.

D. Impact de l'automatisation et de l'intelligence artificielle

Plusieurs témoignages expriment une vive inquiétude quant à la mise en œuvre de nouvelles technologies d'intelligence artificielle. Des tests sont en cours pour scripter ou générer des structures de pré-montage automatique (les BAB), permettant aux diffuseurs et producteurs d'envisager une réduction massive de la main-d'œuvre humaine nécessaire (jusqu'à diviser par cinq les effectifs d'une régie standard).